

SEANCE DU 2 JUILLET 2014

DÉCISION N° 2014 / 25 / LNOB-PL / 5

PROJET FERROVIAIRE LIAISONS NOUVELLES OUEST BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 13 décembre 2013, reçue le 16 décembre 2013 et le dossier joint relatif au projet ferroviaire « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire »,
- vu sa décision n° 2014/02/LNOB-PL/1 du 8 janvier 2014 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2014/08/LNOB-PL/2 du 5 février 2014 nommant M Olivier GUERIN Président de la CPDP,
- vu la décision n° 2014/14/LNOB-PL/3 du 5 mars 2014, nommant les membres de la CPDP,
- vu la décision n° 2014/24/LNOB-PL/4 du 2 juillet 2014, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu le courrier du 18 juin 2014, de M Olivier GUERIN, Président de la CPDP, demandant des expertises complémentaires, à la suite des demandes exprimées par les Présidents des groupes EELV des régions Pays de Loire et Bretagne, et par les responsables de France Nature Environnement, des associations ACIPA et CEDPA.

après en avoir délibéré,

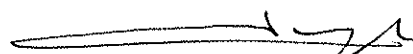
DÉCIDE :

Article unique :

La Commission nationale décide de faire procéder à des expertises complémentaires.
Ces expertises porteront :

- d'une part sur les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des différentes variantes envisagées par RFF,
- d'autre part sur l'examen de variantes nouvelles entre Nantes et Rennes passant par Châteaubriant ou par Redon (éventuellement avec évitement de cette ville), avec optimisation des lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces nouveaux scénarii seront évalués.

Le Président



Christian LEYRIT